



Protocole sanitaire du collège Olympe de Gouges

Mise à jour : 12-11-2021

Page 1 – Protocole du Collège (tableau de synthèse)

Page 3 - Protocole du Collège (précisions)

Page 4 - Gestion des élèves dans le cadre de la pandémie

Page 5 – Plan de continuité des apprentissages (si enseignement en distanciel)

Aux parents et responsables légaux, à tous les élèves,

Le protocole sanitaire du Collège prend appui sur le plan de continuité national envisageant 4 niveaux de circulation du virus, les consignes données aux établissements à travers le protocole national régulièrement réactualisé et la Foire aux Questions du Ministère de l'Education nationale. Les préfets pourront de plus prendre des mesures locales et le contexte de l'établissement peut aussi imposer des aménagements.

Dans le tableau ci-dessous, les cases laissées vides concernent des situations pour lesquelles le protocole national n'apporte pas de réponse pour le moment.

Niveau du protocole au 01/09/2021		1	✓	2	3	4
Accueil des élèves		Cours en présentiel	Cours en présentiel	Cours en présentiel		Hybridation pour les élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} (présentiel et distanciel) avec une jauge à 50 % - Présentiel pour les 6 ^{ème} / 5 ^{ème}
Accueil des personnes extérieures et parents		Accueil avec gestes barrières, pas de passe sanitaire	Idem	Idem	Accueil plus limité	Idem Accueil très limité
Activités particulières	Clubs		Possibles en intérieur avec brassage des classes, masque obligatoire			
	Chorale		Avec masque, sans en extérieur si distanciation de 2 m			
	EPS - AS	Autorisées en extérieur et intérieur	<u>Extérieur</u> : idem <u>Intérieur</u> : pas de sport de contact et distanciation / vestiaires accessibles mais venir en tenue si possible	<u>Extérieur</u> : idem <u>Intérieur</u> : idem + que des activités de basse intensité, masque et distanciation	<u>Extérieur</u> : idem + distanciation de 2 m <u>Intérieur</u> : interdites	
Aération		15 mn le matin, aux intercourts et pauses (au moins 5mn par heure), activation des ventilations	Idem	Idem	Idem	Idem
Brassage des élèves		Pas de limitation (quand port du masque)	Limiter le brassage autant que possible, au moins par niveau	Idem	Idem	Brassage de classes ou de niveaux de classes seulement
Circulation des élèves		Sens de circulation	Idem	Idem	Idem	Idem
Désinfection (surfaces ou points de contact très utilisés)		Une fois par jour <u>Tables du réfectoire</u> : après chaque service	Plusieurs fois par jour <u>Tables du réfectoire</u> : idem	Idem <u>Tables du réfectoire</u> : plusieurs fois pendant le service	Idem	Idem

Distanciation (entre groupes : classes, groupes de classes ou moins niveaux)	Pas d'obligation quand port du masque	Autant que possible à l'extérieur, la plus grande possible à l'intérieur selon les locaux		
Gestes barrière	1 - Se laver les mains - utiliser une solution hydro-alcoolique / 2 - Tousser dans son coude ou son mouchoir (à usage unique et à jeter aussitôt) / 3 - Ne pas se toucher les mains, ne pas s'embrasser / 4 - Porter un masque homologué / 5 - Aérer les pièces			
Masques (élèves – adultes)	<u>Intérieur</u> : obligatoire <u>Extérieur</u> : selon décision du préfet (Masque obligatoire à la mise en rang et dans la file du self)	<u>Intérieur</u> : obligatoire (sauf lorsque l'élève mange, à remettre à la fin du repas) <u>Extérieur</u> : obligatoire sauf aux deux récréations (matinée et après-midi) Obligatoire sous le préau si pluie	<u>Intérieur</u> : obligatoire toute la journée <u>Extérieur</u> : obligatoire toute la journée	Idem
Matériels communs (livres CDI, ballons, bancs extérieurs, ...)	Désinfections régulières ou isolement de 24h si possible Echange de matériels personnels entre élèves interdit	Idem + Isolement de 3 jours pour les documents du CDI, un élève par poste informatique et nettoyage après utilisation		
Restauration	Entrées et sorties dissociées, plus grande distanciation possible entre les tables recommandée	Idem + Entrée par classe, 1m entre les tables-classes, service individuel, pain et couverts donnés par un agent	Idem + 2 m entre les tables-classes	Idem + Jauge si enseignement hybride (présentiel / distanciel)
Réunions, instances	Pas de jauge, pas de passe sanitaire Gestes barrières	Idem	Idem + Jauge éventuelle dans les instances	Idem + Jauge obligatoire dans les instances
Rôle des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas mettre son enfant à l'école s'il a des symptômes de la Co-Vid, a au moins 38 de fièvre, est cas possible, contact ou confirmé (voir définitions page 4) - Venir chercher son enfant dès que possible s'il des symptômes au collège ou est cas possible, contact ou confirmé - Appliquer les consignes de l'ARS en cas de contamination ou si cas contact (voir page 4) - Bien informer l'établissement de la situation de l'élève (notamment sa date de retour) 			
Sorties, voyages		Possibles sous conditions : à compter du 30/09/2021, passe sanitaire pour les + de 12 ans si brassage avec du public ; dans les avions, trains à réservation et cars collectifs réguliers Pas de passe sanitaire si le car est spécialement affrété pour la sortie.		

Précisions concernant le protocole sanitaire du Collège	
Accueil des élèves	
Accueil des personnes extérieures et parents	
Activités particulières (Clubs, Educ. Mus, EPS-AS)	Les brassages entre élèves sont davantage possibles entre élèves mais à limiter quand le masque n'est pas porté.
Aération	
Brassage	En raison du nombre d'élèves, de la configuration de la cour notamment, des toilettes communes, des brassages d'élèves ont lieu. Cela explique le renforcement du port du masque. Les groupes constitués (cours d'option, clubs, ...) sont considérés comme des classes.
Circulation des élèves	Avec le protocole sanitaire, la circulation des élèves est davantage prise en charge par les adultes et les élèves suivent toujours un sens de circulation pour limiter les croisements entre classes.
Désinfection	Le <u>nettoyage</u> des sols et grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé dans tous les cas au moins une fois par jour. Une désinfection est organisée en plus du nettoyage habituel.
Distanciation	Les règles de distanciation ne peuvent pas toujours être optimales compte tenu de la configuration de l'établissement et son nombre d'élèves, pour beaucoup demi-pensionnaires. Le port du masque doit donc être renforcé pour cela.
Gestes barrières	La désinfection des mains se fait : à chaque heure de cours, à l'entrée et à la sortie du self, dans les toilettes, et possible à l'entrée et la sortie du collège (gel à disposition). Le lavage des mains aux lavabos peut se faire sans distanciation pour les élèves d'un même groupe.
Masques (élèves – adultes)	Le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque grand public de catégorie 1 ou masque chirurgicaux) aux normes AFNOR SPEC S76 001. Pas de dispense possible du port du masque (un médecin peut décider un enseignement à distance si nécessaire), sauf situation de handicap avec certificat médical. Une visière ne peut remplacer un masque. Au Collège, le masque est changé <u>avant</u> le déjeuner. Le masque doit obligatoirement couvrir le nez et la bouche. Les masques sont fournis par les familles aux élèves.
Matériels communs	
Restauration	
Réunions, instances	Réunions parents, portes ouvertes ... ; conseil d'administration, conseil de classe, ...
Rôle des parents	
Sorties, voyages	Les voyages à l'étranger peuvent être envisagés mais avec un passe sanitaire.

Gestion des élèves dans le cadre de la pandémie

Informations Coronavirus : [0 800 130 000](tel:0800130000)

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

DEFINITIONS DE L'ARS

- **CAS POSSIBLE** : personne (même vaccinée ou dite immunisée) présentant brutalement des symptômes cliniques (infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicquée, douleur musculaire inexplicquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût et de l'odorat, diarrhée)
- **CAS CONTACT A RISQUE** : toute personne qui n'a pas utilisé de mesures de protection (hygiaphone, vitre, masque chirurgical ou grand public aux normes AFNOR pour le cas confirmé et le cas contact) et qui s'est retrouvée dans les situations suivantes en présence d'un cas CO-VID confirmé par un test :
 - Partage du même lieu de vie
 - Contact direct, en face à face, à moins d'un mètre quelle que soit la durée (ne concerne pas des personnes croisées rapidement dans un espace public ou privé)
 - Soins reçus par un cas confirmé ou donnés à un cas confirmé
 - Partage d'un espace confiné (bureau, véhicule, ...) pendant au moins 15 minutes ou en face à face durant plusieurs périodes de toux ou d'éternuement

Dans le cas d'un contact tracing mené par l'établissement (procédure obligatoire), c'est l'ARS qui détermine si l'élève est cas contact à risque ou non.
- **CAS CONFIRME** : toute personne, symptomatique ou non (c'est-à-dire présentant des symptômes du CO-VID ou non), avec un résultat biologique positif confirmant l'infection par la CO-VID (test PCR ou sérologique).
- **COUVERTURE VACCINALE COMPLETE / IMMUNITE** : un élève présente une couverture vaccinale complète 7 jours après la deuxième dose de vaccin (vaccin à deux doses) ou 28 jours après la dose de vaccin (vaccin à une dose). L'immunité subsiste jusqu'à deux mois après avoir contracté le virus.

Situation de l'élève	Action de l'établissement, l'ARS, les parents		
<p>CAS POSSIBLE ou A RISQUE (à la maison)</p> <p>L'élève présente des symptômes évocateurs de la CO-VID ; a été en contact avec un cas confirmé</p>	<p>- La famille prévient aussitôt l'établissement</p> <p>- Garde l'enfant à domicile, évite tout contact de cet enfant avec d'autres personnes.</p> <p>- Consulte sans tarder un médecin et <u>si demandé fait réaliser un test</u> (RT-PCR, RT-LAMP ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé) <u>au premier jour et après 7 jours</u></p>	<p>- L'établissement rappelle la procédure si besoin. L'élève ne peut pas accéder à l'établissement pendant un minimum de 7 jours, sauf si la famille atteste (sur l'honneur ou document officiel) d'une couverture vaccinale complète ou d'une immunité.</p>	<p>- La famille informe l'établissement de l'avis médical rendu (copie de l'avis médical) ou rédige une <u>attestation sur l'honneur</u> dans le carnet de liaison indiquant que l'élève n'est pas cas contact à risque ou confirmé.</p> <p>Sans cela, l'élève ne peut revenir qu'au bout de 14 jours et si les symptômes ont disparu.</p>
<p>CAS POSSIBLE ou A RISQUE (au collège)</p> <p>L'élève présente des symptômes évocateurs de la CO-VID ou a été en contact avec un cas confirmé au collège</p>	<p>- L'établissement isole immédiatement l'élève et appelle la famille pour qu'elle vienne chercher l'élève sans délai, rappelle la procédure (s'isoler, éviter les contacts, consulter un médecin)</p> <p>Même procédure que ci-dessus pour les tests</p>	<p>- Si l'élève est cas contact à risque potentiel, l'établissement réalise un contact tracing avec l'ARS et informe la famille de la procédure à suivre. <u>Seule l'ARS</u> peut confirmer que l'élève est bien à risque ou non.</p> <p>Mêmes conditions d'isolement que ci-dessus</p>	<p>Procédure identique à la situation décrite ci-dessus</p>
<p>CAS CONFIRME</p>	<p>- La famille prévient aussitôt l'établissement, garde l'enfant à domicile, évite tout contact de cet enfant avec d'autres personnes. La famille prend toute mesure d'isolement en direction des autres membres de la fratrie qui doivent aussi être isolés puis testés.</p> <p>- <u>Si le cas confirmé est au Collège, l'établissement</u> isole immédiatement l'élève et prévient la famille qui doit venir le chercher dans les plus brefs délais.</p>	<p>2 - L'établissement informe l'Inspection académique et la procédure de traçage des cas contacts est entamée en partenariat avec l'ARS (Agence régionale de Santé).</p> <p>Un cas confirmé (élève ou adulte) dès lors qu'il porte un masque, ne génère pas de manière mécanique de cas contacts à risque dans son entourage. C'est l'ARS qui en décidera après contact tracing.</p>	<p>3 - La famille informe l'établissement de l'avis médical rendu et du test réalisé : l'élève est alors déclaré " en isolement " sur Pronote et la procédure pour le distanciel s'enclenche.</p> <p>Dans tous les cas, le cas confirmé respecte un isolement de 10 jours (à partir des symptômes ou du test positif pour les asymptomatiques), et en cas de fièvre persistante à l'issue de ces 10 jours, reste en isolement jusqu'à 48h après la disparition de la fièvre.</p> <p>La quarantaine ayant eu lieu, le retour en classe n'est pas conditionné à la réalisation d'un nouveau test.</p>

Plan de continuité des apprentissages pour les élèves du collège O. de Gouges

Le contexte de la CO-VID peut conduire à deux situations nécessitant un plan de continuité :

- 1 - L'isolement long d'un ou plusieurs élèves
- 2 - L'isolement d'un ou plusieurs professeurs.

Les outils numériques à disposition des familles :

- **E-Lyco** partie publique (sans codes) : <https://ogouges.loire-atlantique.e-lyco.fr/>
Informations générales sur le collège / documents à télécharger.
- **E-lyco** partie privée (avec codes E-Lyco) : les codes ont été envoyés aux familles lors de l'inscription de l'élève (ils servent aussi pour les bourses, toutes les procédures d'orientation, ...). Appeler le secrétariat du collège pour les réinitialiser en cas de perte ou de dysfonctionnement.
Informations spécifiques à votre enfant / accès à Pronote pour une consultation des notes, évaluations ... de votre enfant.
- **Pronote** : accessible par E-lyco partie privée (avec codes E-lyco)
ou
Directement à cette adresse <https://0442625p.index-education.net/pronote/?login=true> ou en téléchargeant l'application sur son téléphone portable avec des codes Pronote

Pour obtenir des codes PRONOTE une première fois, contacter le collège ; utiliser le lien ci-dessus ensuite pour réinitialiser des login et mot de passe déjà attribués par le collège.

En plus de ces outils numériques, chaque élève est associé à un autre élève depuis le début de l'année : son **binôme**. Un élève isolé peut donc solliciter son binôme en tant que de besoin notamment pour récupérer les documents distribués en classe.

Les informations ci-dessous concernent le logiciel PRONOTE.

- **Mise en ligne des cours et du travail à faire**
 - Les cours seront mis en ligne dans le **cahier de texte de Pronote**. Le cahier de texte permet aussi de visualiser le travail à effectuer par l'élève. Ce travail sera plus difficile pour les enseignants si l'enseignement est hybride : l'enseignant devra faire cours à une partie de la classe au collège dans la journée et mettre en ligne son cours le soir pour le reste des élèves en distanciel. Le suivi des élèves en distanciel ne pourra donc pas être le même que si l'enseignement se faisait intégralement en distanciel.
 - Les **cours et les documents élèves** sont accessibles en pièces jointes dans la partie " **Travail à effectuer** "
 - De gros fichiers (vidéos, ...) peuvent être mis à disposition des élèves dans cette même partie en cliquant sur le logo " **Dropbox** "
- **Travail à rendre par l'élève**
 - Pour rendre un travail, cliquer sur " **Déposer ma copie** ". Ce lien est uniquement accessible dans l'espace " Elève ".
 - En cliquant sur ce lien, l'élève accède au contenu de son **ordinateur** et peut déposer un ou plusieurs documents numériques. S'il ne dispose pas d'un ordinateur et rend un travail manuscrit, l'élève peut effectuer la démarche à partir du même lien avec un **téléphone portable ***. Le logiciel permet de prendre une ou plusieurs photos et de les envoyer.
** L'application Pronote pour mobile doit être installée préalablement (gratuit)*
 - Les **QCM** ne peuvent être validés que dans l'espace " Elèves ", même s'ils sont visibles sur l'espace " Parents "

- **Communication**
 - Pour échanger avec un **professeur**, poser une question sur un cours, demander une précision sur une date de rendu de devoir, ..., les élèves utiliseront l'onglet " **Discussion** " dans Pronote.
 - Pour toute communication avec le **Collège** (services, Direction, ...), utiliser l'adresse suivante à partir de n'importe quel logiciel de messagerie : ce.0442625p@ac-nantes.fr. La messagerie d'E-lyco peut aussi être utilisée pour les parents, elle n'est pas activée pour les élèves.

- **Préparation** d'une éventuelle période d'enseignement à distance
 - Un **sondage** élève pourra être proposé par les professeurs de Technologie sur les équipements, la connexion à disposition des élèves, etc, pour adapter le plan de continuité à l'élève (prêt d'ordinateur, fonctionnement uniquement par téléphone, , ...)
 - Une **formation** effectuée en cours de Technologie passera en revue toutes les manipulations de base à connaître pour la continuité pédagogique (manipulation d'E-lyco et Pronote, ...)
 - Elèves et familles ont un **accès gratuit** aux tutoriels vidéo de Pronote pour savoir comment l'installer, le manipuler, ... : <https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote.php>.

Pour des raisons d'efficacité et de faisabilité au vu du nombre d'élèves du collège, la continuité des apprentissages pour les élèves isolés, ne pourra pas passer par des photocopies de cours et une transmission par courrier de ces documents.

Pour toute question non abordée dans ce plan de continuité, toute situation particulière, les familles sont invitées à prendre contact avec la Direction de l'établissement.

Sainte-Pazanne, novembre 2021